



# Groupe consultatif déchets

Compte-rendu du 18 octobre 2017

## Ordre du jour / déroulement de la séance

Recueil de l'avis des habitants membres du Groupe consultatif déchets concernant les 2 scénarios des futurs tarifs de la redevance incitative.

### Préambule

Jean-Paul NAUD, vice-président de la Communauté de communes Erdre & Gesvres (CCEG), remercie les membres de leur présence et laisse Elisabeth Lucas, responsable du service déchets, rappeler en quoi consistent les 2 scénarios de tarifs qui ont été retenus à l'étude pour la redevance incitative en 2018 (cf. compte-rendu du 14/09/17 pour plus de détails).

Elément d'aide à la décision, l'avis des habitants membres du Groupe consultatif sera remonté aux membres du conseil communautaire avant leur vote.

### Les 2 scénarios retenus

L'objectif est que la diminution de tarif soit d'au moins 5€ pour tous sur une année.

Les 2 scénarios économiquement viables pour le service de gestion des déchets de la collectivité :

<u>Scénario 1</u>	<u>Scénario 2</u>
La même diminution pour tous : 10 €	Diminution de tarif différenciée et 10 levées comprises dans la part fixe
Quelle que soit la production de déchets et le nombre de levées réalisées	Baisse comprise de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>9 à 17 €</b> pour ceux qui sortent moins de 12 fois leur bac (46% des foyers)</li> <li>- <b>6 €</b> pour les usagers qui sortent plus de 12 fois par an leur bac (54% des foyers)</li> </ul>

**Elisabeth Lucas** précise que dans le scénario 2, la réduction pour les foyers logés en immeubles sera de 6€ uniquement car leurs bacs sont sortis toutes les semaines, faute d'espace dans les locaux poubelles pour stocker plus de bacs.

Le scénario permettant le libre choix de la taille du bac n'a pas été retenu en raison de son coût alors que prochainement l'extension des consignes de tri imposera probablement de revoir la taille des bacs actuels des foyers (cf. compte-rendu du 14/09/17 pour plus de détails).

### Avis des habitants

Scénario 1 : 7 avis

Scénario 2 : 9 avis

(dont les avis des personnes absentes recueillis après la séance).

Concernant les avis portant sur le choix du scénario 1, 3 habitants choisiraient à titre personnel le scénario 2, mais considèrent que dans l'intérêt général de l'ensemble de la population locale, il est préférable de choisir le scénario 1 plus facilement acceptable pour la majorité. Dans le cas du scénario 2, ces derniers redoutent une augmentation des dépôts sauvages dans la nature ou le « brûlage » des déchets.

**Elisabeth Lucas** ajoute que suite à la diffusion de la lettre Trivolution qui a accompagnée la dernière facture et sur la centaine de personnes qui a demandé à suivre la concertation en recevant notamment les comptes-rendus de réunion du Groupe consultatif, 3 se sont exprimées en faveur du scénario 2.

### Echanges

**Michel LORILLON**, Vigneux-de-Bretagne, expose un calcul qui aboutit à un coût de la levée supérieur au coût actuel et qui amènerait plus de recettes pour la collectivité. Pour cela, il applique au coût moyen par ménage, le pourcentage de 37% correspondant aux coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères devant être, selon lui, financés par les levées facturées. Il divise ensuite le montant obtenu par 12 ou 10, selon le scénario.

**Elisabeth LUCAS** explique que les tarifs de la redevance ont été calculés en 2012 de la manière suivante: en divisant les charges fixes et variables par les parts fixes et les levées supplémentaires facturées attendues.

**Jean-Paul NAUD**, vice-président de la CCEG, souligne « que la redevance doit couvrir les charges de structures. »

**Jean-Pierre CLAVAUD**, élu de Fay-de-Bretagne, estime le raisonnement de Michel Lorillon cohérent et comprend sa démonstration, mais indique que la collectivité n'a pas raisonné ainsi à l'origine de la création de la redevance incitative, indiquant que la tarification a été élaborée sur la base d'un budget à établir et à équilibrer et non pas à partir d'un nombre de levées.

*Commentaire post réunion: dans le calcul exposé par Mr Lorillon, les levées supplémentaires ne sont pas prises en compte, ce qui fausse le résultat obtenu.*

**Mathieu POURE**, Sucé-sur-Erdre, demande « si un calendrier internet comme un « e-calender » sera mis à disposition de la population comme le calendrier des vacances scolaires proposé sur le site de l'éducation nationale. Ceci permettrait de créer des rappels sur son agenda et d'éviter de rater le jour de la collecte ? »

**Elisabeth LUCAS** répond que "cette solution déjà proposée est à l'étude et que par ailleurs un calendrier papier sera distribué avec un courrier nominatif adressé fin novembre - début décembre à tous les foyers avec les jours de collecte correspondants. »

**Patrick GUINE**, Fay-de-Bretagne, trouve dommage que dans les immeubles, les foyers bons trieurs « trinquent » pour les foyers qui trient peu. »

**Jean-Paul NAUD** indique qu'à l'avenir, il est envisagé qu'au moins un conteneur enterré collectif soit disposé dans les 12 communes, plutôt dans les bourgs où sont situés les habitats collectifs et à une distance acceptable, pour permettre aux foyers d'y déposer exceptionnellement un sac d'ordures ménagères, en cas d'oubli par exemple. »

**Elisabeth LUCAS** ajoute que « compte tenu du coût élevé de ce type de service, l'installation sera progressive pour vérifier le bon usage et la pertinence technique de ces conteneurs. Elle souligne aussi auprès des élus l'importance de contacter le service de gestion des déchets de la collectivité le plus en amont possible lors d'un projet d'aménagement et de construction de collectifs dans les communes afin de bien évaluer les besoins et la solution la mieux adaptée. »

**Anatole CALMET**, Trellières, souligne que les problèmes d'incivilités risquent d'augmenter en particulier si le scénario 2 est privilégié. Certains foyers préféreraient payer 10 € de plus et avoir le choix de sortir chaque semaine leur bac et éviter l'inconfort du C0.5. »

**Michel LORILLON**, Vigneux-de-Bretagne, voudrait que « soit rappelé combien de foyers sortent leur bac toutes les semaines ? »

**Elisabeth LUCAS** rappelle que 95% des foyers sortent déjà leurs poubelles moins de 26 fois par an et plus de la moitié 13 fois ou moins. Par ailleurs, un quart seulement des bacs est présenté à chaque collecte en moyenne.

**Mathieu POURE**, Sucé-sur-Erdre, pense que les habitants qui sortent leur bac 6-7 fois par an auront tendance désormais à le sortir plutôt 10 fois par an ce qui augmentera au global le nombre de levées, même si cela reste sans incidence sur leur facture.

**Jean-Paul BOUGANNE**, Sucé-sur-Erdre, précise "qu'il ne faut pas confondre "nombre de levées dans la part fixe" et "nombre de collectes possibles" (cad 26 dans l'année). Le camion étant en circulation quoi qu'il arrive, d'un point de vue environnemental ce ne sera pas dommageable. Il pense que pour les usagers qui sont à moins de 26 collectes dans l'année, il n'y aura pas de problème. Pour les autres, il leur faudrait un bac plus grand. Il serait intéressant que la collectivité mette en place par exemple des composteurs collectifs ce qui serait une solution pour l'été par exemple.

**Jean-Paul NAUD** précise que pour les composteurs collectifs, la CCEG accompagne effectivement les projets pour lesquels un groupe d'habitants est volontaire.

Pour **Jean-Pierre CLAVAUD**, élu de Fay de Bretagne, « le choix du scénario 1 est plus raisonnable. Le 2 n'est pas le plus adapté à ce jour, les dépôts sauvages n'ayant pas cessé de croître. »

**Elisabeth LUCAS** indique que « l'enveloppe des dépenses de ramassage des dépôts sauvages reste stable depuis 3 ans. »

**Didier KESSAB**, Grandchamp-des-Fontaines, considère qu'il ne voit pas plus de dépôts sauvages dans la nature depuis la redevance incitative.

**Patricia WESTBURY**, Petit-Mars qui préfère le scénario 2, estime que « la collectivité doit trouver des solutions pour punir les incivilités afin de pouvoir récompenser les plus vertueux et protéger l'environnement. »

**Françoise PROVOST**, élue Nort-sur-Erdre constate "que les déchets ont tendance à "voyager". On retrouve des déchets qui viennent d'ailleurs. Le problème touche toutes les collectivités. Il faudrait effectivement plus de verbalisation".

**Mathieu POURE**, Sucé-sur-Erdre, souligne « qu'il sera important de communiquer abondamment notamment pour éviter l'écueil consistant à diviser sa facture par son nombre de levées du bac. »

**Michel GAUTREAU**, Nort sur Erdre, considère « plus raisonnable de choisir le scénario 1 à ce jour, plus facile à mettre en œuvre pour tout le monde. »

**Patrick GUINE**, Fay de Bretagne, critique le gâchis de papier lors de l'impression de la facture de la redevance qui pourrait tenir sur une page alors qu'elle tient actuellement sur deux pages. »

**Elisabeth LUCAS** explique que ce sont des contraintes techniques, de logiciel et de mise en page, qui aujourd'hui contraignent le service à imprimer sur 2 pages une facture. Elle informe qu'une modification du format des factures est envisagée et que ce point sera pris en considération si « notre prestataire de logiciel peut faire ce type de développement. Par ailleurs, la dématérialisation n'est pas pour tout de suite, mais l'ouverture de compte client est à l'étude. »

## Conclusion

**Jean-Paul NAUD** vice-président de la CCEG remercie les membres du Groupe Consultatif de leur participation à la concertation.